

N° 2.06 Travailler dans un Collectivité Territoriale

Les agents de la Fonction Publique Territoriale œuvrent au service de la population au sein des Conseils Régionaux, Conseils Généraux, Communes et leurs établissements publics ainsi que des offices publics HLM. Les métiers de la FPT sont à l'image de la diversité des domaines d'intervention des collectivités.

Comme tous les fonctionnaires, les fonctionnaires territoriaux sont répartis en :

3 catégories :

- Catégorie A : Cadre supérieur – Niveau Bac + 3 à bac + 5

- Catégorie B : Cadre moyen – Niveau Bac

- Catégorie C : Exécutant – Niveau inférieur au bac

8 filières : Technique, Administrative, Sanitaire et sociale, Culturelle, Police municipale et Sapeurs-Pompiers, Animation et Sportive.

AUCH

CNEPT - Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Informations sur les métiers + avis de concours nationaux

Centre de Gestion de la Fonction Publique

Avis de concours départementaux

Maison des Communes

41 rue Jeanne d'Albret - BP 2

32001 – AUCH CEDEX

Tél. : 05.62.63.50.30